

Face à la pandémie de coronavirus, la priorité c'est la santé et la protection du personnel et du public !

[Section SUD Culture BnF](#)

Le lundi 19 octobre, notre organisation syndicale a contacté la direction de la BnF pour lui indiquer que la décision du Conseil d'Etat du 15/10 de suspendre le décret du 29/08 entraînait un retour à la situation antérieure pour les agent-e-s vulnérables qui avaient été forcé-e-s de retour au travail à partir du 1er/09 suite à la réduction injuste et drastique des critères de vulnérabilité. Puisque le décret qui réduisait ces critères est suspendu, alors ce sont les critères précédents qui s'appliquent et ces agent-e-s doivent être immédiatement informé-e-s qu'ils et elles peuvent demander leur retour en ASA ou en télétravail intégral.

Vu l'importance du sujet et vu l'urgence de la situation, au regard du développement inquiétant de la pandémie, nous estimons que la direction de la BnF aurait dû informer immédiatement l'ensemble du personnel de ce changement et, avec le service médical de prévention, mettre en place les mesures nécessaires pour les agent-e-s directement concerné.es. Mais malheureusement la seule réponse de la direction a été de dire qu'elle n'avait pas d'information officielle à ce sujet et qu'elle attendait un retour de la direction générale de la fonction publique. Nous regrettons cette réserve inutile alors que la décision du Conseil d'Etat a été connue immédiatement, qu'elle fixe le nouveau cadre légal et que le ministère de la fonction publique a tout de

suite dit qu'il faut l'appliquer.

Car de ce fait, une semaine a été perdue, une semaine pendant laquelle les agent-e-s vulnérables ont continué à devoir travailler sur site, parfois face au public pendant toute la journée de travail, au lieu d'être protégé-e-s.

Maintenant, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique vient de sortir un nouveau document qui précise bien que toutes les personnes vulnérables selon les critères du décret du 5 mai 2020 peuvent être en télétravail intégral ou en ASA si le télétravail n'est pas possible :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/covid-19/faq_dgaftp_22_octobre_2020.pdf

Nous demandons donc de nouveau que cela soit mis en œuvre immédiatement à la BnF et nous appelons toutes et tous les agent-e-s concerné-e-s à demander leur retour en ASA ou en télétravail intégral en s'appuyant sur ce texte officiel.

Face à la pandémie, la priorité c'est la santé et la protection du personnel et du public !